



**DECISION N°279-2026 –
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF AU TITRE DU FONDS DE
MODERNISATION DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS
(FME) POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION
DE LA CRECHE FOREZ ENCHANTE A FEURS**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2026.021.15.04 modifiée du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 15 avril 2026 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu la délibération n°2026.027.07.01 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 7 janvier 2026 portant approbation du Budget Primitif 2026 – Budget annexe Petite-Enfance de la CC Forez-Est,

Vu la décision n°164-2026 du Président de la CC Forez-Est en date du 11 mai 2026, approuvant le devis pour les travaux de réfection de la toiture de la Crèche FOREZ ENCHANTE à FEURS,

Vu le dossier de demande de subvention ci-annexé,

Considérant la gestion de la crèche FOREZ ENCHANTE, située 74 Bis Bd de la Boissonnette 42110 Feurs, par la CC Forez-Est dans le cadre de l'exercice de sa compétence Petite-Enfance,

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de rénovation de la toiture et le changement d'une porte extérieure dans le cadre de la mise aux normes bâtiminaire, de la Crèche FOREZ ENCHANTE, pour garantir la sécurité, la pérennité du bâtiment, ainsi que la qualité d'accueil et le bien-être des jeunes enfants,

Considérant le Fonds de Modernisation des EAJE (FME), qui constitue un appui financier de la Caisse d'Allocations Familiales pour le maintien des places d'accueil des crèches, en permettant les travaux et opérations d'investissements,

Considérant que le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 33 648,41 € HT,

Considérant la nécessité de solliciter une subvention de 26 918,72 € auprès de la CAF de la Loire, dans le cadre du FME, pour financer ces travaux,

Considérant que le budget prévisionnel d'investissement 2026 prévoit l'apport propre de la CC Forez-Est de 6 729,69 €, en complément du soutien FME sollicité auprès de la CAF,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260730-2792026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2026

DECIDE

ARTICLE 1

De solliciter auprès de la CAF l'octroi d'une subvention d'un montant de 26 918,72 €, au titre du FME, pour les travaux de rénovation de la Crèche FOREZ ENCHANTE située à FEURS.

ARTICLE 2

D'approuver le plan de financement suivant :

- L'apport propre de la CC Forez-Est à hauteur de 6 729,69 € ;
- La CAF dans le cadre du FME à hauteur de 26 918,72 €.

ARTICLE 3

De signer la demande de subvention et l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en œuvre.

ARTICLE 4

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 30/07/2026

Le Président,

Pierre VERIGEL

Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42110 FEURS